

COMMUNIQUE DE L'ANPEI : Requiem pour le LOT.

Par délibération prise à l'unanimité par sa commission permanente le 22 septembre 2017, le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne a décidé d'interrompre l'exploitation du chenal de Garonne à la fin de la saison 2017.

Cette décision signe la mort programmée de la navigabilité de cette magnifique voie d'eau.

L'ANPEI a écrit le 30 septembre au Président du Conseil Départemental pour s'étonner de cette décision unilatérale prise sans concertation avec des représentants des plaisanciers. Cette décision met fin à toute possibilité pour les plaisanciers européens de découvrir cette richesse patrimoniale qu'est cette belle rivière Le Lot.

En effet qui peut croire que, si l'on ferme la porte d'entrée depuis le canal vers le Lot aval, celui-ci restera navigable ? Pourquoi entretenir des écluses, des barrages, du balisage si le nombre de bateaux y navigant est très faible et que l'on y interdit l'entrée de bateaux venant d'ailleurs ! Petit proverbe chinois « La où écluse fermée, bateau passe pas » !

La section navigable de cette partie du Lot étant plutôt réduite, il n'est pas envisageable économiquement d'y implanter une base de location pour grossir la flotte des bateaux navigant. Les unités qui y resteraient seraient d'avantage des bateaux-logement. Reste un problème malgré tout pour ces bateaux enfermés et pour d'éventuel bateau à passagers, il n'existe pas de chantier pour la mise à sec et l'entretien de ces unités qui anciennement rejoignaient le canal pour de tels travaux. Chantier qui vu le nombre restreint de bateau ne serait pas viable sans une arrivée de bateaux depuis le canal.

Suite au courrier du 30 septembre une rencontre a eu lieu le 16 octobre à Agen au cours de laquelle l'ANPEI a proposé une alternative : la navigation à la demande ; proposition qui n'a pas été retenue.

Il existe des solutions pour que le LOT reste connecté au restant du réseau navigable européen; nous avons proposé des solutions techniques réalistes pour contrecarrer les problèmes d'étiages récurrents, nécessitant certes des investissements, mais des investissements pour le futur. Là où il y a une volonté, il y a un chemin.

Pourquoi ne pas suivre les exemples du Lot amont qui investit pour pérenniser et agrandir sa zone navigable.

L'ANPEI entreprendra toutes les actions qu'elle jugera utiles, pour que les élus reprennent ce dossier avec une vision sur le long terme.

Après tous les sommes déjà investies, pour rouvrir et pour maintenir la navigation sur le Lot, il serait bien dommage de baisser les bras si près du but en laissant mourir le Lot. Réalisés sans l'avis, ni sans concertation avec les principaux usagers, certains de ces investissements se sont malheureusement révélés parfois bien inefficaces ou infructueux.

Dans l'urgence, le maintien d'un balisage par VNF ainsi qu'un passage à la demande en période d'eau marchande serait un minimum à obtenir pour maintenir un passage, mais ne pourrait être qu'une solution temporaire et provisoire. Une solution pérenne doit être trouvée pour traverser la Garonne toute l'année, que se soit en construisant une chaussée qui maintiendrait un enfoncement minimum garanti, ou le creusement d'un canal entre le canal de Garonne et La Garonne en amont de Monheurt (trajet bien plus court en Garonne et dans une zone naturellement plus profonde), semblent être les projets les plus réalistes.

Le LOT navigable est un patrimoine que nous ont laissé les générations qui nous ont précédées, à nous de continuer à le faire vivre. On replante bien les arbres sur le canal Paul Riquet, l'ANPEI y a contribué par l'organisation d'une collecte, alors pourquoi faire mourir le LOT ? Rendons le Lot vivant avec des bateaux qui y naviguent...